

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° CC-2026-088

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 069-246900740-20260526-CC_2026_088-DE



L'an deux mille vingt-six

Le vingt-six mai à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 20 mai 2026

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 30

Votes 36

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Fabien BREUZIN, Marc COSTE, Yves GOUGNE, Olivier BIAGGI, Jean-Pierre CID, Laurent NAULIN, Arnaud SAVOIE, Luc CHAVASSIEUX, Christèle CROZIER, Morena-Alina GARCIA, Bruno FERRET, Mélanie TRAVIER, Dorothee RODRIGUES, Stéphanie NICOLAY, Marie-Noëlle CHARLES, Jean-Luc BONNAFOUS, Christophe VEYRET, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Fabien BONNET, Nathalie PIALAT, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Florence AUDON, Jean-Louis LACROIX, Orélie CONTRERAS, Nicolas TRICCA, Sylvie BROYER, Marine SEGUY, Séverine SICHE-CHOL

ABSENT / EXCUSE :

Gérard MAGNET

PROCURATIONS :

Coralie TRICHARD donne procuration à Fabien BREUZIN
Laurence RABOISSON CROPII donne procuration à Luc CHAVASSIEUX
Gaël DOUARD donne procuration à Dorothee RODRIGUES
Pascale DANIEL donne procuration à Pascale CHAPOT
Jean-Marc MACHON donne procuration à Patrick BERRET
Vincent LECOCCQ donne procuration à Florence AUDON

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabien BREUZIN

Rapporteur : Monsieur Renaud PFEFFER, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants,

Vu la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture créant des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement dans chaque département,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence « Politique du logement et du cadre de vie »,

Les Conseils d'Architectures, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) sont des organismes de droit privé qui assurent des missions de service public pour la promotion et le développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

Le CAUE du Rhône intervient notamment en matière de conseil auprès des communes, de la Copamo, des entreprises et des particuliers dans leurs projets d'aménagement et de construction.

ADMINISTRATION GENERALE

Désignation du
représentant de la
Copamo au Conseil
d'Architecture,
d'Urbanisme et de
l'Environnement
(CAUE) Rhône
Métropole



L'association se compose des membres adhérents et d'un Conseil d'Administration défini par la loi sur l'architecture comme suit : quatre représentants de l'État, six représentants des collectivités locales, quatre représentants des professions concernés, deux personnes qualifiées, six membres élus par l'AG, un représentant élu du personnel.

La Copamo étant adhérente, elle doit désigner son représentant à l'assemblée générale du CAUE Rhône Métropole.

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le 28 MAI 2026
Notifié ou publié
le 28 MAI 2026
Le Président

DESIGNE Orélie CONTRERAS pour représenter la Copamo au sein du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) Rhône Métropole.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Renaud PFEFFER

Le secrétaire de séance,
Fabien BREUZIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

PUBLIE LE 28 MAI 2026
RENAUD PFEFFER, PRÉSIDENT

